# 9 Recommandations

Les recommandations s'adressent à des acteurs individuels faisant partie du système académique suisse et qui y jouent un rôle important en ce qui concerne la promotion de la relève (cf. également ch. 3). Les hautes écoles pourront élaborer pour elles-mêmes de nombreuses mesures, pour autant que leurs organismes de tutelle politiques soient d'accord.

Afin que ces mesures soient aussi efficaces que possible, une coordination à l'échelle de toute la Suisse est indispensable. Pour cette raison, les commissions et institutions compétentes selon la LEHE sont appelées à jouer activement leur rôle de coordination et à inciter chaque haute école à entamer le développement et l'application de telles mesures. Dans ce contexte, swissuniversities aura un rôle clé à jouer, tout comme la Conférence suisse des hautes écoles, le SEFRI et le Fonds national suisse.

### 9.1 Recommandations fondamentales

No.	Recommandation	Groupe cible
1	Définir au moins deux autres cursus pour universitaires en sus du cursus pro-	• Universités/écoles
	fessoral existant.	polytechniques
2	Pratiquer une stricte séparation entre la qualification et les prestations lors des	Universités/écoles
	évaluations de performance. Ainsi, les risques de dépendances multiples seront $% \left( 1\right) =\left( 1\right) \left( 1\right) \left($	polytechniques
	sinon évités, du moins minorés.	
3	Sélection précoce de la relève scientifique; les candidat-e-s suivant le cursus	• Universités/écoles
	professoral recevront une première appréciation raisonnée de leur potentiel	polytechniques
	scientifique.	
4	Les postes académiques liés aux prestations fondamentales en ce qui concerne	• Universités/écoles
	l'enseignement, la recherche, la promotion de la relève et l'administration aca-	polytechniques
	démique seront attribués à durée indéterminé à des postdoctorant-e-s.	
5	Les postes pour postdoctorant-e-s aspirant à un professorat seront tout d'abord	• Universités/écoles
	d'une durée limitée. Si les objectifs de prestations convenus ont été remplis, les	polytechniques
	postes correspondants seront transformés en postes à durée indéterminée, indé-	
	pendamment de l'objectif de qualification atteint.	
6	Les postes académiques seront structurés de telle façon que la majeure partie	Cantons/Confédération
	des prestations sera fournie par des personnes employées à durée indétermi-	• Universités/écoles
	née.	polytechniques
7	Les cursus sont à définir de manière à respecter l'égalité des chances entre	Cantons/Confédération
	femmes et hommes afin de prévoir les conditions nécessaires à une promotion	• Universités/écoles
	de la relève en faveur de l'égalité.	polytechniques

#### Recommandations de nature structurelle 9.2

No.	Recommandation	Groupe cible
8	Les postes de professeur-e-s assistant-e-s universitaire-s avec prétitularisation	Cantons/Confédération
	conditionnelle existants seront augmentés de manière sensible et transformés en	Universités/écoles
	véritables professorats avec prétitularisation conditionnelle.	polytechniques
9	La quote-part des postes à durée indéterminée dans le domaine scientifique sera	Cantons/Confédération
	considérablement élargie.	Universités/écoles
		polytechniques
10	Les institutions s'appliqueront à stimuler l'établissement de structures transver-	Universités/écoles
	sales comprenant plusieurs professorats, tels des départements ou des instituts.	polytechniques
11	Les départements et/ou instituts seront également responsables de la promotion	Universités/écoles
	de la relève scientifique à partir de l'échelon des postdoctorant-e-s.	polytechniques
12	Les chaires en tant qu'unités indépendantes sur le plan organisationnel seront	Universités/écoles
	abolies ou réduites au profit de modèles fondés sur la coopération tels que : dépar-	polytechniques
	tements, instituts ou centres (« allègement des chaires »).	
13	Le Fonds national suisse et les universités coordonneront leurs activités en se	Fonds national suisse
	divisant le travail pour garantir la continuité de la recherche au sein des universi-	swissuniversities
	tés et, pour le Fonds national suisse, l'encouragement d'une recherche innovatrice	Universités/écoles
	qui puisse être gérée sous forme de projets.	polytechniques

#### Recommandations concernant des instruments 9.3

No.	Recommandation	Groupe cible
14	La promotion des postdoctorant-e-s se gère dans le cadre d'une convention d'ob-	• Universités/écoles
	jectifs.	polytechniques
15	Dans le cadre de délais généreux prévu pour réaliser les objectifs convenus, les	Universités/écoles
	postdoctorant-e-s jouiront d'une large autonomie.	polytechniques
16	Les postdoctorant-e-s auront accès aux ressources nécessaires pour réaliser les	Universités/écoles
	objectifs convenus.	polytechniques
17	Les catégorisations et les profils des postes cantonaux et fédéraux seront adaptés	Cantons/Confédération
	au nouveau modèle.	• Universités/écoles
		polytechniques
18	Les femmes qui aspirent à une carrière scientifique bénéficieront de mesures de	• Universités/écoles
	soutien ciblées telles qu'une répartition des tâches souple et une adaptation du	polytechniques
	temps de travail complétées par un encadrement adéquat. Ceci vaut surtout pour	
	les femmes enceintes et les mères.	

## 9.4 Recommandations concernant le financement

No.	Recommandation	Groupe cible
19	Le financement universitaire stable et de durée indéterminée sera augmenté par	Confédération
	rapport au financement de projets spécifiques de durée déterminée.	• Cantons
20	Les contributions de base de la Confédération accordées aux universités seront	Confédération
	augmentées en faveur d'une expansion de la quote-part des postes à durée indéter-	
	minée	
21	Les universités réaffecteront leurs moyens en faveur de postes pour scientifiques	• Cantons
	de durée indéterminée.	Universités/écoles
		polytechniques
22	Des modèles de retraite partielle des professeur-e-s et des modèles d'adaptation et	• Cantons
	de flexibilisation des salaires seront examinés afin de garantir une souplesse finan-	Universités/écoles
	cière adéquate.	polytechniques
23	La Confédération conduira un programme incitant à l'introduction des nouveaux	Confédération
	cursus au sein des universités et mettant à disposition des moyens financiers	
	temporaires destinés surtout aux postdoctorant-e-s avec un emploi de durée déter-	
	minée.	